

DOSSIER

AMP : et l'homme, dans tout ça ?



Linwood Pendleton,
Économiste à
l'Université de
Duke, États-Unis,
titulaire de la
Chaire internationale
d'excellence
du Labex-MER -
UMR AMURE

On a longtemps considéré que les aires marines protégées (AMP) visaient uniquement à protéger la nature. On réalise désormais qu'elles sont aussi conçues pour les hommes. Ces derniers sont en partie à l'origine de la dégradation du milieu marin ; ils paient pour le protéger ou le restaurer, notamment en créant des aires marines protégées dont ils bénéficient aussi.

Aujourd'hui, on protège donc la mer pour sa valeur propre ou patrimoniale, mais aussi pour ses valeurs d'usage. Ainsi, gérer des AMP, c'est encourager la pêche locale, conserver des écosystèmes dont dépendent de multiples activités ou encore protéger des récifs coralliens qui peuvent atténuer les intempéries. Pour mieux comprendre les services rendus par la nature, un champ d'étude s'est développé : l'évaluation des services écosystémiques. En effet, pour mieux définir et évaluer les mesures de gestion de ces écosystèmes, nous devons collecter des données sur les usages du milieu et les bénéfices que les hommes retirent de son bon fonctionnement. Impliquer les populations dans cette tâche est essentiel. L'Agence des aires marines protégées est en pointe dans ces domaines. Avec son appui, le GIS HomMer vient d'être lancé.

Parce qu'on ne peut exclure l'homme de l'écologie, les sciences humaines et sociales sont incontournables dans la création et la gestion des aires marines protégées.

La composante "sciences humaines" des AMP est encore peu prise en compte. Mais cela bouge : aux Marquises, le programme Palimma vise à mieux appréhender le patrimoine culturel lié à la mer, avec la population.



D. Bourges / Tendances floues / Champs photographiques

Empreinte humaine à marée basse.

« Les gestionnaires d'AMP considèrent souvent qu'il leur faut réguler les rapports entre les hommes et les ressources naturelles. En sciences humaines, la question environnementale revient plutôt à considérer les rapports entre les hommes à propos de la nature : la préserver est, pour nous, affaire de relations humaines », explique Gilbert David. Géographe à l'Institut de recherche sur le développement (IRD), il a travaillé sur l'acceptabilité sociale des aires marines protégées, notamment à la Réunion et au Vanuatu.

« Une AMP, reprend-il, c'est un territoire administratif. Il vient se superposer à d'autres territoires préexistants comme celui des usages, des représentations... » Parfois complexes à appréhender, ces "territoires socioculturels" sont généralement peu considérés, ce qui peut avoir des conséquences négatives en termes d'acceptation et de gestion des AMP. Aux Marquises, le programme Palimma (enjeux de gestion du patrimoine lié à la mer) devrait permettre de mieux les prendre en compte. « Palimma répond à la nécessité d'intégrer le patrimoine culturel dans le volet marin du dossier d'inscription de l'archipel sur la liste du Patrimoine de l'Unesco, explique Sophie-Dorothee Duron, chef de l'antenne polynésienne de l'Agence et coordinatrice du programme. Il alimentera aussi le processus en cours de création d'une grande AMP aux Marquises. »

Palimma est innovant à plus d'un titre. « D'abord, il s'agit du premier programme élaboré et mis en œuvre à port égale par un établissement public, l'Agence des aires marines protégées, une fédération culturelle locale, Motu Hoko, et des scientifiques de l'IRD et du Muséum national d'Histoire naturelle », détaille Frédérique Chlous, l'une des trois scientifiques impliquées, ethnologue au MNHN. Construit avec la société civile, il repose sur une cartographie participative où les éléments du patrimoine sont localisés par les habitants et discutés quant aux menaces éventuelles

et aux mesures de gestion, avec l'aide de "référénts du patrimoine" issus de la population. Formés pour l'occasion aux techniques d'enquête et de cartographie, ces derniers contribuent à animer, en langue marquisienne, les ateliers organisés dans chaque vallée. Quelque 1200 éléments du patrimoine lié à la mer ont été ainsi répertoriés, allant de la recette de cuisine aux techniques de navigation, en passant par des légendes et sites sacrés. « Nous allons croiser ce savoir "à dire d'octeurs" avec un savoir "à dire d'experts", compilé par notre équipe », reprend Frédérique Chlous. « Appréhender ainsi les différentes représentations de la nature est essentiel. Il faut ensuite les rapprocher, pour parvenir à une véritable co-construction des aires marines protégées », conclut Gilbert David.

Territoires socioculturels

Le GIS HomMer est lancé

Le séminaire de lancement du groupement d'intérêt scientifique HomMer "Fréquentation, usages et gouvernance des aires marines protégées" s'est tenu à l'Institut universitaire européen de la mer (Plouzané, Finistère), du 27 au 29 janvier.



J. Gourvès / Agence des aires marines protégées

Le projet Life « Pêche à pieds de loisir » au séminaire de lancement du GIS HomMer.

« L'idée de créer cette structure est née en 2009, à l'issue d'un atelier de restitution d'un projet de recherche sur le tourisme dans le cadre du programme national Liteou, rassemblant des chercheurs et des gestionnaires d'aires marines protégées », témoigne Louis Brigand, géographe et directeur de laboratoire à l'Institut universitaire européen de la mer.

« Du fait de son expérience en matière d'étude de fréquentation des sites marins et littoraux, notre laboratoire avait eu à répondre, à l'époque, aux sollicitations de nombreuses aires protégées, marines mais également terrestres. Cela a contribué à faire prendre conscience des besoins de leurs gestionnaires en matière de sciences humaines. »

« La diversité des AMP et l'extension du réseau renforcent ces besoins. Certaines AMP se concentrent sur la stricte conservation du patrimoine naturel, d'autres visent aussi le développement durable, la dimension culturelle ou éducative... Dans tous les cas, les gestionnaires travaillent avec des acteurs qui ont leurs propres intérêts, leurs valeurs, leur système de représentation, leur mode de fonctionnement... », explique François Gauthiez, directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées. D'où la nécessité de bien connaître ce socio-système, en recourant aux sciences humaines et sociales. « Or, dans la gestion des AMP, reprend François Gauthiez, on observe un déséquilibre dans la part accordée aux sciences humaines, par rapport aux sciences dites "dures". La création du GIS HomMer devrait aider à rétablir l'équilibre. Les gestionnaires y auront toute leur part. »

Ce groupement d'intérêt scientifique rassemble pour l'instant les gestionnaires des parcs naturels marins, des parcs nationaux et des réserves naturelles et quatre-vingt chercheurs issus d'une quinzaine d'équipes différentes (géographie, économie, droit, sociologie, ethnologie et anthropologie).

« A terme, l'histoire et la psychologie devraient également être représentées », précise le géographe Eric Le Gentil, directeur du GIS.

Ce groupement d'intérêt scientifique se veut avant tout un espace d'échanges entre chercheurs et gestionnaires, qui favorise le développement des connaissances, des méthodes et des pratiques scientifiques interdisciplinaires en sciences humaines et sociales, ainsi que leur actualisation. « Il devrait aussi contribuer à la recherche de moyens humains et financiers et permettre leur mutualisation », ajoute son directeur. « Le GIS est axé sur les aires marines protégées, mais les questionnements soulevés, et les actions de recherche qui en découleront, pourront s'étendre à de nombreux domaines de l'action publique, reprend Eric Le Gentil. En matière de gouvernance, par exemple, les sciences humaines et sociales peuvent aider à assurer la bonne représentativité des parties prenantes, à évaluer l'acceptation sociale des normes mises en œuvre, la façon dont les usagers se représentent leurs propres pratiques et leurs impacts... »

Les questionnements et les besoins sont nombreux. Le séminaire de lancement devrait permettre de définir les actions à mener en priorité.

Un espace d'échanges

Des développements méthodologiques et scientifiques sont nécessaires



C. Gérardin

Alain Barcelo,

Responsable scientifique du parc national de Port Cros

Quel rôle les sciences humaines et sociales jouent-elles dans la gestion du parc national de Port Cros ?

Les premières recherches dans ces disciplines, à Port Cros, concernaient l'histoire et l'archéologie. Elles sont progressivement montées en puissance, pour prendre en compte les réalités économiques et sociales et engager une réflexion sur la bonne gouvernance environnementale. La question de la fréquentation est apparue dans les années 1990. Elle a conduit à la mise en place de deux observatoires « Bounrîles », opérationnels en 2006. Nous devons en paral-

lèle caractériser et suivre au quotidien de nombreuses activités, et nous le formalisons au sein d'un observatoire sur la biodiversité et les usages marins.

Quelles thématiques nécessiteraient aujourd'hui un éclairage en sciences humaines et sociales ?

Les dossiers que nous portons dans le cadre de Natura 2000 ou de la rédaction de la charte du Parc national mettent au cœur de nos réflexions actuelles la concertation, l'appropriation et la fréquentation, en rapport avec la capacité d'accueil des milieux. Nous réfléchissons

également à des notions complexes, comme le ressenti du visiteur, ou le « caractère » du Parc. Des développements scientifiques et méthodologiques sont nécessaires pour nous permettre de jouer pleinement notre rôle et d'utiliser valablement les données de fréquentation, ce qui nous a conduit à en suspendre la collecte depuis 2013.

Quelles sont vos attentes vis à vis du GIS HomMer ?

Qu'il mène une action proactive au service des AMP, qu'il les écoute, les accompagne, et fournisse des outils opérationnels pour la gestion quotidienne de nos sites.

Corse : en route vers un parc marin ?

Le comité de concertation de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin autour du Cap Corse a été installé en décembre. La tâche de cette mission d'étude devrait être facilitée par les travaux scientifiques menés par l'Agence, autour de l'île, ces dernières années.

« En 2010, une convention a été signée entre l'État, la Collectivité territoriale de Corse, l'Office de l'environnement de la Corse et l'Agence des aires marines protégées, pour la création et la gestion des aires marines protégées de Corse. Elle est en cours de renouvellement », rappelle Joseph Donini, de l'Office de l'environnement de la Corse. C'est dans ce contexte qu'en 2012, l'Analyse stratégique régionale de la Corse a été validée par l'assemblée territoriale. « Cette analyse a permis de préciser les actions à mener pour développer et renforcer ce réseau, dont la mise à l'étude d'un parc naturel marin autour du Cap Corse. L'acquisition de connaissances sur le milieu marin paraissait également prioritaire. »

Lancé en 2010, le programme Cartham a permis de faire un état des lieux des habitats, en particulier dans les zones Natura 2000 en mer. A la même époque, un autre projet, Pacomm, portant sur les oiseaux et les mammifères marins, a précisé l'intérêt des eaux du Cap Corse pour le grand dauphin, et des îles du nord du Cap pour la reproduction des puffins cendrés. La campagne Corseacan d'exploration des têtes de canyons le long de la façade ouest de la Corse, elle, a fourni un aperçu de ces milieux très peu connus. « Ces canyons se sont révélés différents de ceux du continent et souvent spectaculaires », commente Boris Daniel, chargé de mission à l'antenne Méditerranée de l'Agence.

Plusieurs autres campagnes menées depuis 2010 ont permis d'approfondir la cartographie des habitats du Cap Corse, à des profondeurs peu étudiées allant de 30 à 150 mètres. « Nous voulions améliorer les connaissances sur le coralligène. En effet, nous disposons de très peu de données autour du Cap Corse sur cet

habitat-clé de Méditerranée », précise Christine Pergent-Martini, chercheur à l'Université de Corse. Ces travaux ont attesté la présence de coralligène autour du cap et mis en évidence, par cent mètres de fond, une falaise sous-marine d'une vingtaine de mètres de haut et un piton rocheux de vingt-cinq mètres environ, non répertoriés sur les cartes marines. « Par la diversité de faciès qu'ils recèlent, ces sites concentrent la biodiversité », commente Christine Pergent-Martini. Des structures insolites, en forme de cercle entouré d'un anneau d'environ vingt-cinq mètres de diamètre, ont également été observées, entre 110 et 130 mètres de profondeur. « Ces formations de coralligène présentent une architecture très originelle, jusqu'alors inconnue des scientifiques, précise-t-elle. Leur origine reste à élucider. » L'ensemble de ces travaux confirme le bon état de conservation des eaux du Cap Corse et attestent de leur richesse, tant par les habitats marins que par les espèces qu'ils hébergent.

★ Agoa sur la toile

Le sanctuaire Agoa dédié à la protection des mammifères marins des Antilles françaises lance son site Internet. Dynamique et riche en images, ce site explique les objectifs, les actions et la gouvernance du sanctuaire. Il permet également de mieux connaître les mammifères marins qui fréquentent les eaux caribéennes et de s'informer sur les impacts négatifs des activités sur cette mégafaune marine.

www.sanctuaire-agoa.fr



F. Mazéas

L'Agence et Explore naviguent ensemble

L'Agence des aires marines protégées et le fonds de dotation Explore, créé par le navigateur Roland Jourdain, sont désormais partenaires.

Placer l'homme au cœur de la protection du milieu marin, promouvoir des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement... Autant de thématiques dans lesquelles se retrouvent l'Agence et le fonds Explore, créé par Roland Jourdain, double vainqueur de la route du Rhum. « Il y a véritablement une synergie dans ce que l'on peut respectivement s'apporter », estime Laure Lebon, chargée des relations ins-

titutionnelles et du mécénat à l'Agence.

L'Agence apportera notamment son aide financière au projet Va'a Motu, soutenu par le fonds Explore. « Ce projet concilie l'environnement, l'utilisation de moyens nautiques adaptés et la science participative », explique Roland Jourdain. L'objectif est de construire une pirogue à voile, avec des matériaux locaux, sur un modèle inspiré du témoignage des Anciens de l'atoll de Fakarava, en Polynésie française. L'intérêt pratique de cette pirogue sera ensuite évalué par des scientifiques qui l'utiliseront pour cartographier l'atoll, réserve de biosphère de

l'Unesco, en 3D. Les équipements utilisés auront un bilan carbone neutre grâce à une éolienne installée à bord, produisant l'électricité nécessaire. « L'objectif est d'impliquer les populations pour faire de cette cartographie une opération de "science participative", et qu'elle essaime dans d'autres zones insulaires, en Polynésie française et ailleurs », souligne Roland Jourdain. « Les trimorons de Polynésie ont inspiré les bateaux de course, rappelle-t-il. Aujourd'hui, les polynésiens n'utilisent plus de voiliers, remplacés par des bateaux diesel. Pourtant, dans ces régions, ce mode de transport a forcément de l'avenir. Pour moi, le fait que des chantiers locaux se réapproprient la construction de ce type de bateaux relève du bon sens. C'est l'objectif du projet. »

L'Agence et le fonds Explore se retrouveront également sur des opérations de médiation et de communication. Les films d'Explore seront notamment diffusés sur la web TV Ocean + de l'Agence, et Explore sera présent au colloque national des aires marines protégées, à Brest, en octobre. « Roland, par son vécu et son charisme, pourrait devenir un véritable ambassadeur de nos actions », estime Laure Lebon.

★ Plan de gestion pour les Glorieuses

En janvier, le conseil de gestion du parc naturel marin des Glorieuses a adopté à l'unanimité son plan de gestion. Après la validation finale du conseil d'administration de l'Agence, il constituera la feuille de route du Parc marin pour les quinze ans à venir. Le programme de travail de cette année porte sur l'acquisition de connaissances sur le milieu naturel et de données permettant d'établir des mesures de gestion des activités humaines, notamment en matière de pêche et de sensibilisation des publics.



F. Cautain / Agence des aires marines protégées



Laure Lebon, entourée de Roland Jourdain (à sa droite), de Julien Girardot (à gauche) et Ato Lissant (à droite), porteurs du projet Va'a Motu.

E. Poisson-Quintan / Explore

EMR et la biodiversité ?

Le rapport "Développement des Énergies Marines Renouvelables (EMR) et préservation de la biodiversité", vient d'être édité en version papier.

« Nous avons voulu construire une position nationale sur ce sujet au niveau stratégique, en amont des projets », explique Marion Péguin, à l'époque chargée de mission au Comité français de l'UICN. « Pour cela, nous avons mis en place, en 2011, un groupe rassemblant les acteurs concernés : ONG de protection de la nature, établissements publics, Direction générale de l'énergie et du climat et Direction eau et biodiversité du Ministère de l'Écologie ... Tous les grands opérateurs industriels du secteur y figurent également », détaille-t-elle.

D'après le rapport issu de leurs échanges, les filières ayant le moins d'impacts seraient l'éolien flottant, l'énergie hydrolienne au large (due aux courants) et l'énergie des vagues. Mais le document soulève des lacunes dans la connaissance des conséquences du développement de ces énergies sur le milieu. « En général, explique Marion Péguin, les études d'impacts portent sur quelques espèces emblématiques. Les conséquences de ces installations sur les écosystèmes et leur fonctionnement sont négligées. On n'a pas non plus d'idée de l'effet cumulé de plusieurs projets, à l'échelle d'une façade maritime, par exemple.



S. Michel / Agence des aires marines protégées

Une connaissance des impacts sur la biodiversité encore lacunaire.

Des projets pour "éconaviguer"

Le réseau Econav et l'Agence soutiennent des projets promouvant l'éconavigation dans les aires marines protégées.

Pour inciter les pratiquants de loisirs nautiques à mettre en œuvre des techniques et des pratiques plus respectueuses de l'environnement, des ONG, des institutions publiques, des professionnels du nautisme et des personnalités ont fondé, en 2008, le réseau Econav. Membre du réseau dès sa création, l'Agence des aires marines protégées a engagé en 2012 un programme de trois ans intitulé "Éconaviguer dans une aire marine protégée". « Dans ce cadre, une enquête sur l'éconavigation menée en 2013 auprès de 18 AMP, a révélé une attente des gestionnaires dans l'accompagnement technique et financier de projets locaux », explique Stéphanie Tachaires, chargée de mission Pêche et usages maritimes à l'Agence.

« Environ vingt-cinq projets nous ont été proposés par les gestionnaires », poursuit-elle.

Par ailleurs, l'impact du bruit, ou des champs électromagnétiques, restent mal évalués, de même que les risques de collision. »

« La production d'EMR peut avoir lieu dans les aires marines protégées, sous réserve de respecter les objectifs de conservation propres à chacune », résume Sylvain Michel, chargé de mission à l'Agence. « Pour cela, les porteurs de projet doivent impliquer les gestionnaires d'AMP très en amont. Cependant, cette problématique relève du cas par cas : dans les parcs naturels marins, en particulier, les conseils de gestion ont pour rôle de veiller à ce que la filière EMR s'inscrive harmonieusement parmi les usages existants. Et, prévient-il, il restera toujours des zones où ces projets sont inenvisageables. » Il reprend : « Pour combler les lacunes de connaissance sur leurs impacts sur l'environnement, nous recommandons aux promoteurs de mener d'abord des expérimentations à petite échelle, en y associant étroitement les gestionnaires des AMP environnantes. » L'Agence développe des outils pour aider ces derniers à anticiper les impacts de ces nouvelles activités, et à proposer des solutions pour les réduire. Un autre projet en cours, avec plusieurs partenaires industriels majeurs du secteur, vise à faciliter la valorisation des données environnementales acquises pour les projets d'EMR, afin qu'elles contribuent à la connaissance et au suivi des écosystèmes marins.

« L'UICN a bâti un espace de dialogue et d'information auparavant inexistant », souligne Mila Galiano, spécialiste des impacts des EMR à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Ce groupe continuera de se réunir trois à quatre fois par an, et à produire d'autres documents. « Cela permettra sans doute de désamorcer certaines tensions, de faire prendre conscience des enjeux du développement des EMR sur la biodiversité, d'assurer pour les uns et les autres une veille technologique et scientifique et de créer des synergies. », anticipe-t-elle.

Rapport papier disponible auprès de : sylvain.michel@aires-marines.fr et téléchargeable sur www.uicn.fr

* Des cartes à la carte

L'Agence s'est associée avec le service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom) pour produire des cartes "papier" du réseau des aires marines protégées (AMP) de métropole. La diffusion de ces cartes aux services de l'État et aux établissements publics concernés par le milieu marin est en cours. Elles seront à terme disponibles dans le catalogue des cartes du Shom. Ce jeu de cinq cartes, réparties entre les trois façades maritimes concernées, localisent les principales AMP et spécifient leurs objectifs de protection et de gestion.

Contacts : sig@aires-marines.fr et bps@shom.fr

* Valmer/Panache : les résultats

Après presque trois ans d'études, les projets européens Valmer et Panache, pilotés par l'Agence, sur les nouvelles approches applicables à la gestion durable de la Manche feront l'objet d'une conférence commune les 17 et 18 mars 2015 à Torquay, Royaume-Uni. Cette conférence de restitution proposera des sessions plénières et des ateliers, ainsi qu'une exposition multimédia numérique.

Contact : valmer-panache-2015@aires-marines.fr

* L'AFB en concertation

La concertation autour du projet de création de l'Agence française de la biodiversité (AFB) se met en place. Les préfigurateurs, Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées, Annabelle Jaeger, conseillère régionale Paca, Gilles Bœuf, président du Muséum national d'Histoire naturelle, se rapprochent des différents groupes d'acteurs (chasseurs, mer et littoral, eau...) afin d'entamer les discussions. Les animateurs désignés pour l'outre-mer, Victorin Lurel et Serge Letchimy, ont organisé, le 11 février, un atelier avec les élus ultramarins. En parallèle, des groupes de travail ont été lancés dans les établissements directement concernés par la fusion (Agence des AMP, Onéma, Aten, Parcs nationaux de France...) et avec les partenaires qui seront associés à la future AFB. Une conférence réunira tous les acteurs de la biodiversité les 21 et 22 mai, à Strasbourg.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poirêt
Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart
Ont participé à ce numéro : D. Vaschalde

Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67
www.aires-marines.fr